

# La CFTC au pied du mur de la représentativité

La CFTC, syndicat le plus menacé par la réforme de la représentativité, connaîtra son sort le 29 mars.

Même si des observateurs la donnent perdante, elle veut encore croire en ses chances.

Ce sera donc bien le 29 mars. Ce jour-là, le Haut Conseil du dialogue social, qui avait un temps envisagé de repousser sa réunion à fin avril, devrait communiquer la liste des syndicats qui dépasseront, en moyenne nationale, 8 % des voix aux élections professionnelles, nouveau seuil nécessaire pour être représentatif depuis la loi du 20 août 2008.

La Confédération française des travailleurs chrétiens, qui n'a engrangé que 6,4 % des suffrages en 2004-2005, derniers résultats connus dans les entreprises, apparaît la plus menacée. Si la CFTC échouait à garder sa représentativité nationale, elle ne disparaîtrait pas, mais perdrait le droit de négocier au niveau interprofessionnel et de siéger dans les organismes paritaires, comme la Cnaf, avec les financements qui vont avec. Mais le sort de la CFTC intéresse tout le monde. Comme en témoigne la sortie de Bernard Thibault, le patron de la CGT, qui, le 27 février dernier, a carrément affirmé que si la négociation sur l'emploi, conclue le 11 janvier, « avait eu lieu six mois plus tard, (...) un syndicat n'aurait pas été autour de la table (...), la CFTC ». Et d'accuser le ministère du travail de retarder la publication des résultats pour favoriser le vote de la réforme issue de cet accord, signé par la CFTC.

Bien sûr, officiellement, rien ne filtre de ces très sensibles résultats. Et même à la CFTC, où le président Philippe Louis a rencontré en tête-à-tête François Hollande le 25 février, « on ne sait rien de rien », assure Pascale Coton, la numéro deux. Mais, à l'extérieur, les paris vont bon train. « Tous ceux qui suivent cette affaire savent que ça va être très dur pour la CFTC, et que, si elle passe, ce sera d'un cheveu », affirme aussi une source bien informée. « Selon nos indicateurs, la CFTC sera sous les 8 », ajoute Philippe Detrez, le représentant de la CGT au Haut Conseil. « Il y a ce bruit, mais il y en a d'autres », rétorque Joseph Thouvenel, chargé du dossier à la CFTC. Au patronat, on nous a dit : « Alors, vous êtes repartis pour un tour ? » La vérité c'est que personne ne sait. » Toutefois, un épisode alimente la rumeur. Selon plusieurs sources, le logiciel Mars, qui collecte les résultats pour le ministère du travail, aurait été piraté début 2012. « Apparemment, l'opération visait à installer un robot qui puisse consulter l'ensemble des résultats, alors que nous ne pouvons normalement les voir qu'entreprise par entreprise », détaille cependant Philippe Detrez.

En attendant les résultats définitifs, plusieurs indicateurs ne sont pas de bon augure. Premier handicap et de taille : la CFTC n'est implantée que dans 40,2 % des entreprises de plus de 10 salariés, loin derrière FO (54,8 %), la CGT (67 %) et la CFDT (69,1 %). De plus, la CFTC a perdu sa représentativité dans une longue liste de grandes entreprises (SNCF, EDF, RATP, eva, Renault, Safran, r, AXA...). Et même les entreprises ont été décevants (6,53 %).

Pourtant, la CFTC veut y croire. « Je pourrais vous citer des tas d'entreprises où nos résultats sont bons », affirme ainsi Philippe

Louis, qui cite Cap Gemini, Carrefour Market, Peugeot Citroën Automobile, Spie, Sanoft Aventis, Sephora, Securitas, Auchan... Même confiance affichée chez Patrick Ertz (fédération commerce, service, force de vente), Joseph Crespo (métallurgie) ou Patrice Diochet (région Alsace). D'autant que les scores chez les salariés agricoles, qui viennent de tomber, sont excellents (13,07 %). Surtout, Philippe Louis a recalculé les résultats de 2005 selon les nouvelles règles, qui prennent en compte les suffrages exprimés au premier tour, et affirme qu'« avec ce mode de calcul, on dépasse les 8 % ». « C'est difficile à vérifier mais c'est plausible », note Bernard Gauriau, professeur de droit social et spécialiste de ces sujets.

En attendant l'échéance, la CFTC, qui estime que le gouvernement comme le patronat ont intérêt à la survie d'un syndi-

cat réformiste, prépare plusieurs scénarios de défense, pour le cas où son score serait juste en dessous des 8 %. Premier argument : « Il n'y a aucune raison que les entreprises publiques à statut (SNCF, RATP, EDF... où la CFTC fait de faibles scores), comptent dans le calcul de la représentativité dans le privé », explique Joseph Thouvenel. Toutefois, au Haut Conseil, on semble considérer que la question ne se pose pas, à part, peut être, à La Poste, où la moitié des agents sont fonctionnaires. La CFTC espère aussi que la définition des quatre secteurs (commerce, industrie, service, construction), où, selon les règles nouvelles, tout syndicat doit être présent, lui sera favorable, car elle est faible dans la construction. Surtout, la CFTC est en train de recenser, avec l'aide du cabinet d'avocats Barthélémy, les anomalies des différents scrutins. « Le ministère du travail a dû renvoyer dans les entreprises 12 % des procès-verbaux, non conformes. On a aussi des gens qui ont pu voter deux fois, d'autres qui n'ont pas eu leur matériel de vote... », énumère Joseph Thouvenel. Avec un objectif double : plaider, en amont, la marge d'erreur et convaincre le ministère du travail d'y regarder à deux fois avant d'annoncer la CFTC sous les 8 %, et préparer, en aval, d'éventuels contentieux.

NATHALIE BIRCHEM

LA CROIX 08/03/2013